

TARIF APPLICABLE AU 1^{er} JUILLET 2025

	RÉMUNÉRATION TTC**	PART PROPRIÉTAIRE	PART LOCATAIRE ZONE TENDUE**	PART LOCATAIRE HORS ZONE TENDUE
TAUX D'HONORAIRES GESTION HABITATION				
Taux d'honoraires de base location nue et meublée	8,00 % des encaissements	100%	-	-
Taux d'honoraires de base pour les clients Orpi	6,5 % des encaissements	100 %	-	-
Taux d'honoraires de base pour deux biens	7,5 % des encaissements	100 %	-	-
Taux d'honoraires de base pour trois biens et plus	6,5 % des encaissements	100 %	-	-
Garantie loyers impayés et vacance locative (en sus des honoraires de base de gestion)	-	2,70 % du quittancement (sans VL) 4,20 % des encaissements (avec VL)	-	-
TAUX D'HONORAIRES DE GESTION COMMERCES & ENTREPRISES				
Taux d'honoraires de base	8,00 % des encaissements	100 %	-	-
Taux d'honoraires de base pour six à dix biens	7,00 % des encaissements	100 %	-	-
Taux d'honoraires de base pour six à dix biens	7,00 % des encaissements	100 %	-	-
Taux d'honoraires de base à partir de onze biens	6,00 % des encaissements	100 %	-	-
Garantie loyers impayés	-	4,00 % du quittancement	-	-
TAUX D'HONORAIRES DE LOCATION				
Honoraires d'entremise, de négociation (bail d'habitation)	-	-	-	-
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (bail d'habitation)	14 % du loyer annuel	7 % du loyer annuel	10 €/m ² de surface habituelle plafonné à 7 % du loyer annuel	8 €/m ² de surface habituelle plafonné à 7 % du loyer annuel
État des lieux d'entrée (Organisation, état des lieux, traitement) – bail d'habitation	-	3 €/m ² de surface habituelle	3 €/m ² de surface habituelle	3 €/m ² de surface habituelle
Bail Dérogatoire ou décret du 30.09.1953 (2 ans)	25% du loyer annuel	Répartis et/ou	à la charge Bailleur/Preneur	
Bail Professionnel (6 ans)	25% du loyer annuel	Répartis et/ou	à la charge Bailleur/Preneur	
Bail Commercial et hors textes législatifs	25% du loyer annuel	Répartis et/ou	à la charge Bailleur/Preneur	
Loyer inférieur à 1 000 €	Deux mois de loyer	Répartis et/ou	à la charge Bailleur/Preneur	
Prestation unique : Rédaction de bail (locaux commerciaux)	900 €	-	100 %	
SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES TRAVAUX				
Montant de travaux inférieurs à 500 €	Inclus dans les honoraires de gestion de base	-	-	-
Montant de travaux supérieurs à 500 €	3% du montant des travaux	100 %	-	-
GESTION DU CONTENTIEUX				
Honoraires de gestion du dossier contentieux (à compter du commandement de payer) hors GLI	Vacation horaire	100 %	-	-
DIAGNOSTICS				
Réalisation des diagnostics (Mesurage, DPE, électricité, etc...)	Frais réels	100 %	-	-
Réalisation Etat des Risques et Pollutions	45 €	100%	-	-

	RÉMUNÉRATION TTC**	PART PROPRIÉTAIRE	PART LOCATAIRE ZONE TENDUE**	PART LOCATAIRE HORS ZONE TENDUE
AUTRES PRESTATIONS				
État préparatoire à la déclaration de revenus fonciers			-	-
- Appartement	75 €	75 €		
- Maison	60 €	60 €		
Délivrance congé locataire par voie extra-judiciaire	Frais réel	100%		
Déclaration de TVA	Frais réel	100%	-	-
Réalisation double clés	Frais réel + 10 € déplacement	100 %		
Réception appartements neufs	Vacation horaire	100 %	-	-
Constitution dossier subvention ANAH, prêts	Vacation horaire	100 %	-	-
Gestion de sinistre et de dossiers contentieux (déclaration, établissement devis, expertise)	60 € / mois	100 %	-	-
Représentation en Assemblée Générale	Vacation horaire	100 %		
Enregistrement bail commercial auprès du service des impôts	100 €	100 €	-	-
Estimation locative	300 € pour les surfaces jusqu'à 300 m ² , au- delà sur devis	300 € pour les surfaces jusqu'à 300 m ² , au- delà sur devis	-	-
Honoraires d'avenant modificatif du bail	3,5 €/m ²	Au demandeur	Au demandeur	Au demandeur
Toute autre prestation sur demande du bailleur	Vacation horaire	100 %		
LOCAUX / BOX / TERRAIN/ EMPLACEMENTS DE PARKING	Sur proposition commerciale		-	-
VACATION HORAIRE				
Heures ouvrables : 08h00-12h00 et 14h00-17h30	96 €	100 %	-	-
Hors heures ouvrables : avant 08h00 et après 17h30	120 €	100 %	-	-

* Taux TVA appliqué 0% au taux actuel en vigueur.

** Commune concernée : CAYENNE (97300) ; REMIRE-MONTJOLY (97354) ; MATOURY (97351)

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>

CONTACTEZ-NOUS :

05 94 10 62 23

mci@orpi.com

TARIF MAXIMUM APPLICABLE AU 1^{er} JUILLET 2025

1. HONORAIRE TRANSACTION : CHARGE VENDEUR

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRE* TTC**
Inférieur ou égal à 100 000 €	10 % du prix de vente
De 100 001 € à 200 000 €	8 % du prix de vente
De 200 001 € à 300 000 €	7 % du prix de vente
De 300 001 € à 400 000 €	6 % du prix de vente
Au-delà de 400 001 €	5 % du prix de vente
TRANSACTION TERRAIN	10 % du prix de vente
ESTIMATION	300 €

2. HONORAIRE TRANSACTION LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS – ENTREPÔTS – LOCAUX INDUSTRIELS – IMMEUBLES DE RAPPORT – TERRAIN SUR IMMEUBLE

Charge acquéreur et / ou vendeur selon le mandat

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRE* TTC**
Inférieur à 50 000 €	9 % du prix de vente
De 50 000 € à 499 000 €	8 % du prix de vente
De 500 000 € à 999 999 €	7 % du prix de vente
De 1 000 000 € à 1 499 000 €	6 % du prix de vente
Plus de 1 500 000 €	5 % du prix de vente

3. HONORAIRE TRANSACTION AUTRE

Charge cédant et / ou cessionnaire selon le mandat

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRE* TTC**
FONDS DE COMMERCE / CESSION DE PARTS SOCIALES OU D'ACTIONS	7 % du prix de vente
DROIT AU BAIL / CESSION	8 % du prix de vente
DROIT AU BAIL	15% du loyer annuel

* Honoraires maximums indiqués suivant arrêté en date du 01 juillet 2025.

** Taux TVA appliqué 0 %

CONTACTEZ-NOUS :

05 94 10 62 23

mci@orpi.com

L'agence titulaire d'une carte portant la mention « ne peut recevoir de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur.